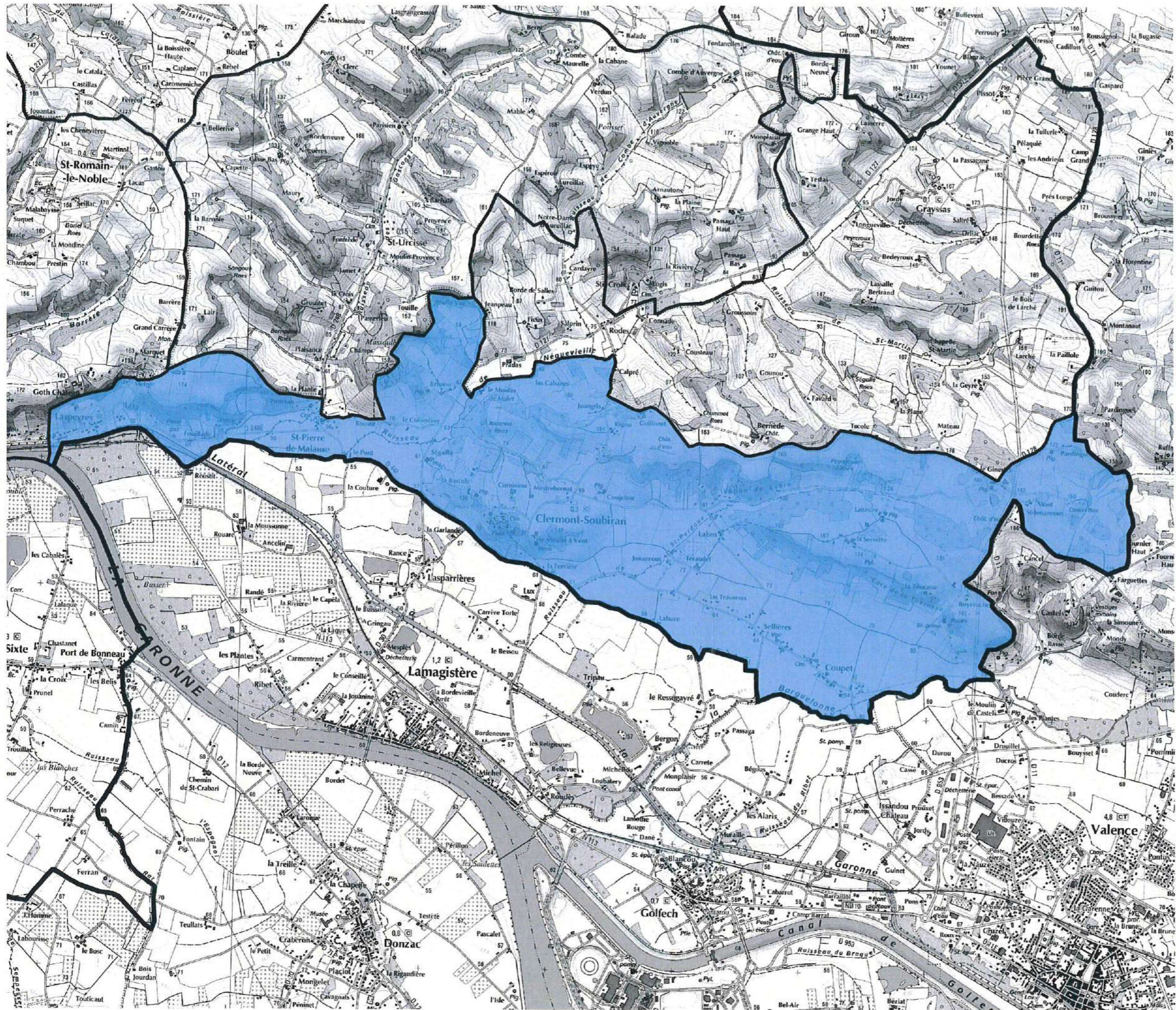


28/06/18



Direction Départementale des Territoires
 du Lot-et-Garonne
 Service Prévention des Risques
 Prévention des Pluies
 1723 avenue de Colmar
 47150 Agen cedex 9

PRÉFET
 DU
 LOT-ET-GARONNE

Plan de Prévention des Risques Naturels
 Approuvé par arrêté préfectoral n°47-2018-01-22-033 du 22 janvier 2018
Mouvement différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des argiles

■ Zone fortement exposée (B1)
 ■ Zone faiblement à moyennement exposée (B2)

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE
 Commune : CLERMONT-SOUBIRAN

Source des données :
 Carte IGN - France (IGN) 100 000, 100 000
 Zone réglementaire - Plan de Prévention des Risques Naturels 2018
 Date de mise à jour : 2018-01-22-033
 Échelle : 1:100 000